

	<b>DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE</b>	Numéro de l'acte	2023-1053 STKB
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1.

**OBJET : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT  
AVENUE LEON BLUM – MARCHE ST n° 11/23**

Le Maire de la Ville de Longuenesse,  
Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

**CONSIDERANT,**

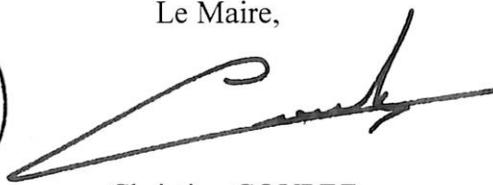
- la nécessité de répondre aux besoins de la collectivité en matière de travaux de renouvellement de la couche de roulement avenue Léon Blum,

**DECIDE**

Article unique : de confier à la société EUROVIA, sise ZAC Marcel Doret – 720 rue Louis Bréguet – CALAIS Cédex (62106), pour un montant de 310 000,00 € HT le marché de travaux de renouvellement de la couche de roulement avenue Léon Blum et de signer toutes les pièces découlant de ce marché et notamment ceux afférents à son exécution (bordereau de prix, bon de commande, etc...).

Longuenesse, le 2 août 2023

Le Maire,

Christian COUPEZ

Publiée le 02/08/2023